



## *Lettre d'information n°3 / 2021*

Chèr.e.s membres et sympathisants du Collectif QVBV,

Nous sommes enfin en mesure de vous donner des informations plus précises au sujet du projet de construction Friglâne. Les dernières semaines ont été intenses pour le groupe de pilotage en raison de la complexité du dossier et des nombreux acteurs, tant administratifs, entrepreneuriaux et politiques.

*Réservez les dates suivantes, si vous souhaitez obtenir  
des renseignements plus détaillés :*

**Le mercredi 12 janvier 2022 à 19h30** à la Grande Salle de l'Ecole de la Vignettaz  
pour les membres et les sympathisants du Collectif QVBV  
(Pass sanitaire obligatoire)

*Sous réserve l'évolution des exigences de la Confédération et du canton.*

**Le mercredi 26 janvier 2022 à 20h00** l'Assemblée générale de l'Association  
de Quartier des Intérêts de Beaumont – Vignettaz – Monséjour (AIQBVM)  
qui aura lieu au même endroit

# COLLECTIF QUALITÉ DE VIE BEAUMONT-VIGNETTAZ / CQVBV

## INFORMATIOS PRINCIPALES

[La rencontre du 8.10.2021 avec les architect.e.s et les représentant.e.s du Service d'Urbanisme de la Ville de Fribourg](#)

Elle nous a permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble du projet. Ce projet a démarré en 2014/2015 et a subi depuis de nombreuses modifications, notamment en ce qui concerne la hauteur des tours (60m et 40m). Le projet qui avait été présenté à la Commission d'Aménagement de la Ville de Fribourg en 2015 ne correspond plus, et ce dans des points essentiels, au projet mis à l'enquête durant cet été.

[La mise à l'enquête du PAD \(Plan d'Aménagement de Détail\)](#)

Ce PAD mis à l'enquête en 2018 contenait la modification des hauteurs admises pour la zone Friglâne et cela a échappé à de nombreuses personnes tant à nos représentants politiques tant aux diverses associations qui avaient qualité d'agir selon la loi sur les constructions.

[Le projet du Parc du Vallon](#)

Il s'agit de espace situé entre les bâtiments de la Rte du Chatelet, l'Ecole de la Vignettaz et la friche Friglâne) L'aménagement de ce parc avec des droits de passages, devrait être mis à l'enquête avant la fin de l'année, selon les informations des architectes, Nous ne manquerons pas de vous avertir lorsque cela sera le cas, afin que vous puissiez aller consulter les plans. A priori il n'y aura qu'un ancien arbre malade qui sera abattu et d'autres plantations sont prévus. La rangée d'anciens garages implantés entre l'Ecole de la Vignettaz et la Rte du Châtelet sera détruite. Des places de parc en surface seront supprimées. Le parc deviendra public et permettra un accès piétonnier direct à l'Ecole de la Vignettaz depuis les immeubles de Friglâne.

[Les démarches entreprises par des Conseillères générales et un Conseiller général habitant le quartier](#)

Mmes Marie-Claire Rey Baeriswyl, Claire Roelli, Marie Giller Zbinden, Adrienne Salina et à Monsieur Elias Moussa ont posé le 14 septembre 2021 une question relative à l'état d'avancement du projet immobilier Friglâne au Conseil Communal [https://aiqbvm.ch/vie/reponse\\_conseil\\_communal\\_question\\_no\\_16.pdf](https://aiqbvm.ch/vie/reponse_conseil_communal_question_no_16.pdf)

[Le postulat déposé au Grand Conseil \(GC\) le 6.10.2021 par Benoît Rey et Muriel Besson Gumy](#)

Il concerne l'art. 140 LATeC soit la durée des mises à l'enquête (LATec), Le postulat demande de passer de 15 à 30 jours pour les périodes de mises à l'enquête comme cela se pratique par tous les cantons romands et celui de Berne. [https://aiqbvm.ch/vie/motion\\_latec\\_dure\\_mises\\_enquete.pdf](https://aiqbvm.ch/vie/motion_latec_dure_mises_enquete.pdf)

[La motion déposée le 6.11.2021 par Elias Moussa et Bertrand Morel \(art 69ss LGC\) au Grand Conseil](#)

« Fini la publication et des permis de construire par la petite porte durant les vacances d'été : suspension des délais d'opposition et de recours LATec entre le 15 juillet et le 15 aout »  
[https://aiqbvm.ch/vie/motion\\_suspension\\_dlais\\_opposition\\_recours\\_latec1.pdf](https://aiqbvm.ch/vie/motion_suspension_dlais_opposition_recours_latec1.pdf)

[La politique de densification de la Ville de Fribourg](#)

Nous en parlerons le 12 janvier et le 26 janvier 2022 et vous rendons attentifs à l'article paru le 12.10.2021 dans « La Liberté » et intitulé : Il n'y a pas trop de logements neufs ». Il s'agit d'une interview du syndic M. Thierry Steiert. Une lettre de lectrice a été publié le 29.10.2021 dans le même journal avec le titre « Une belle ville à préserver » (Mme Marie-Claire Lauper de Botterens).

## L'IMPACT

Le projet initial de Friglâne date d'il y a 7 ans et correspond à un investissement de 240 millions de francs. Il s'agit y compris les sous-sols d'un « énorme bétonnage » qui engendra au moins durant trois à quatre ans une circulation intense de camions et d'autres véhicules de chantier dans le quartier de Beaumont. Les émissions sonores lors du bétonnage (vibrage du béton) seront importantes et se reporteront sur tout le quartier Beaumont/Vignettaz. Les voisins directs, tels que l'Ecole de la Vignettaz et les habitant.e.s du Chemin du Châtelet, de la Rte de la Gruyère seront fortement impactés par les travaux et la hauteur des futurs bâtiments.

# COLLECTIF QUALITÉ DE VIE BEAUMONT-VIGNETTAZ / CQVBV

## Aspect politique

La pratique actuelle ne prévoit pas qu'un projet présenté il y de nombreuses années déjà à la Commission d'Aménagement de la Ville de Fribourg (composée notamment de membres du Conseil général) : <https://www.ville-fribourg.ch/commissions/commission-amenagement>) soit représenté avant sa mise à l'enquête. Le rôle et la responsabilité de cette commission doit être clarifié. La décision pour un projet de construction comme Friglâne est prise par l'Exécutif, soit le Conseil Communal. Le permis de construire est octroyé par la préfecture, après la levée des oppositions. Ce processus peut durer des années, si un opposant poursuit ses démarches jusqu'au Tribunal Fédéral et obtient un effet suspensif (cf Agrandissement d'Avry Centre)

## Politique d'information durant la genèse du projet Friglâne

Elle peut être qualifiée de totalement insatisfaisante tant par la commune que par les promoteurs / architectes. L'Association de Quartier n'a pas été impliquée à un processus de réflexion sur les réels besoins du quartier. Des Workshops avaient été organisés par les promoteurs/architectes sans y convier au moins occasionnellement des représentants de l'Association du Quartier et/ou d'habitant.e.s du quartier.

## Ce que nous demandons prioritairement

1. Une politique d'information transparente et accessible aux habitant.e.s du quartier Beaumont Vignettaz par exemple sous forme de séances d'information des promoteurs/architectes et de la Ville de Fribourg pour le projet Friglâne.
2. Un redimensionnement du projet en diminuant la hauteur des bâtiments et des tours en particulier.
3. Une réorientation du projet en utilisant des matériaux compatibles avec le développement durable.
4. Que 1/3 des appartements soient prévus en PPE ou en coopérative d'habitation afin de faciliter l'accès à la propriété à des conditions accessibles pour des familles et à des personnes à mobilité réduite.
5. Un concept de sécurité pour assurer la sécurité des habitant.e.s et particulièrement des enfants du quartier durant la période du chantier et par la suite pour les trottoirs et toute la zone autour de l'Ecole de la Vignettaz.
6. Une clarification des conséquences de divers projets immobiliers dans le quartier pour le nombre d'enfants accueillis dans les 5 à 10 ans à l'école de la Vignettaz, tenant compte de la nouvelle répartition des enfants pour les diverses écoles.
7. La mise à disposition du futur espace de rencontre dans l'ancien bâtiment Swisscom comme Centre de quartier
8. Une clarification du mandat de la commission d'aménagement.
9. Une nouvelle approche du rôle des associations de quartier et des habitant.e.s dans les projets immobiliers, de mobilité et d'aménagements de leurs quartiers.
10. Les modifications de lois et des ordonnances selon le postulat et la motion susmentionnée.

## Comment soutenir notre action

- En invitant vos voisin.e.s et connaissances de rejoindre notre Collectif ([collectif.qvbv@bluewin.ch](mailto:collectif.qvbv@bluewin.ch))
- En vous impliquant activement dans le groupe de soutien au Collectif. Une présentation sera faite sur les attentes et le travail de ce groupe lors de la rencontre du 12 janvier 2022
- En nous avertissant si vous observez des « mouvements » inhabituels sur la friche Friglâne (déconstruction d'infrastructures, etc.)
- En soutenant financièrement notre collectif par un versement, même minime, sur le cpte 30 01 622.929-04 Collectif QVBV / CH05 0076 8300 1622 9290 4.
- En écrivant à la Banque Raiffeisen, si vous êtes client.e.s de cette Banque, pour obtenir des renseignements complémentaires sur le projet Friglâne (une lettre type peut être demandée par courriel à l'adresse du Collectif : [collectif.qvbv@bluewin.ch](mailto:collectif.qvbv@bluewin.ch))

**IMPORTANT : Le projet Friglâne se base sur un PAL et un PAD encore non-acceptés.** Les promoteurs (Helvetia Assurances et la Caisse de pension de la Banque Raiffeisen), les architectes, mais aussi les autorités communales ont pris un risque certain en mettant ce projet à l'enquête déjà maintenant. Les oppositions déposées ont pour conséquence de stopper tout le processus de mise à l'enquête du projet Friglâne

Pour le Collectif Qualité de Vie Beaumont Vignettaz

Georges Neuhaus – Benoît Morier Genoud